



Commune de Denges
MUNICIPALITE

A QUI DE DROIT

N/réf. 421

Denges, le 12 novembre 2024/asg

Affaire traitée par : **S. Piguet**

Camac 236549 – Place des Ochettes 4 – Boulangerie-Epicerie

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'objet cité en référence, nous souhaitons mettre la remarque suivante au dossier :

Le climatiseur est installé en sous-sol, dans un parking commun. Il nous paraît nécessaire de fournir un concept de ventilation élaboré par l'installateur du climatiseur, attestant de sa conformité, car la ventilation directe vers le parking n'est pas conforme à notre avis. Le respect des normes AEA1 pour cette installation doit également être vérifié.

En l'absence de ces informations dans les documents reçus, nous souhaitons que les services compétents formulent leurs remarques.

Avec nos remerciements et nos meilleures salutations.


Le Syndic
Francis Monnin

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
La Secrétaire

A.-Sylvie Gevisier

